



# ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

## INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

- 1 ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à Merdrignac à l'Espace Sainte-Anne (pour les moins de 6 ans) et au Val de Landrouët (pour les plus de 6 ans) de 7h30 à 18h00.

Pour les enfants des écoles de Laurenan, Saint-Vran et Gomené qui souhaitent se rendre à l'accueil de loisirs de Merdrignac le Mercredi midi, un service de transport sera assuré et pris en charge par la Communauté de Communes. A l'arrivée des enfants, un repas leur sera servi.

- 1 ALSH à Trémorrel dans les locaux de la garderie (près de l'école publique) de 7h30 à 18h00.

Pour les enfants de l'école d'Illifaut qui souhaitent se rendre à l'accueil de loisirs de Trémorrel le Mercredi midi, le transport sera assuré par la navette déjà existante entre Illifaut et Trémorrel. A l'arrivée des enfants, un repas leur sera servi.

Ces 2 ALSH seront gérés par l'Association Familles Rurales (AFR).

### Tarif à l'heure d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le prix à payer à l'heure se détermine en fonction de votre quotient familial\*. Ce tarif ne tient pas compte du prix du repas qu'il faudra ajouter.

Quotient familial ≤ 512 €	513 à 812 €	813 à 912 €	913 à 1 012 €	1 013 à 1 161 €	1 162 à 1 250 €	1 251 € et +
0,75 € /heure	1,13 € /h	1,38 € /h	1,50 € /h	1,63 € /h	1,75 € /h	2 € /heure

\* Quotient familial = Revenu brut global 2012 + Prestations familiales / 12 / Nombre de parts fiscales

L'AFR vous propose les dates de permanences suivantes pour l'inscription de vos enfants à la rentrée prochaine au sein de l'Espace Sainte Anne à Merdrignac (y compris pour les familles de Illifaut, Trémorrel et du Loscouët) :

**Mercredi 8 juillet de 14h30 à 17h30**

**Jeudi 9 juillet de 14h30 à 17h30**

**Lundi 31 août de 14h30 à 17h30**

Merci de bien vouloir vous munir du carnet de santé de l'enfant et de votre quotient familial (justificatif CAF ou MSA).

Renseignements : Familles Rurales – Espace Sainte Anne – MERDRIGNAC 02.96.67.45.53



Gestionnaire du service



Partenaire financier